ID: 064-216400655-20211215-2021_75-DE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 15 décembre 2021 à 20h00 / 2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 /	27	19
2021eko abenduaren 9a		

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-75 Répartition primes MAEC aux éleveurs / Laborariei MAEC gainsariaren banaketa

La Commune d'Ascain est engagée pour trois mesures MAEC (Mesure Agroenvironnementales et climatique) pour la campagne 2016-2020 de la PAC.

- -La MAEC Système Herbe "SHP Collective" (ancienne prime à l'herbe), sur 165,14 ha d'estives, pour un montant annuel de 7 786,35 euros.
- -La MAEC localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture" (mesure broyage + pâturage), 49,38 ha pour un montant annuel de 5 607,30 euros.
- -La MAEC Localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale" (mesure pâturage) ; sur 10,41 ha, pour un montant annuel de 785,33 euros.

En 2021, la Commune a perçu 14 174,44 €, correspondant à la dernière année de la PAC 2016-2020, décomposés comme suit :

- Versement de la MAEC SHP Collective 2020 pour 7 786,35 €
- Versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2020 : 6 392,63 € (5 607,30 + 785,33)
- Déduction campagne 2016 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : 2,27 €
- Déduction campagne 2017 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : 2,27 €

La commune dispose ainsi de 14 174,44 euros répartis en : 7 781,81 € (7 786,35 € - 4,54 €) de SHP collective et 6 392,63 € de MAEC localisées.

Les éleveurs qui déclarent monter en estives sont au nombre de 9 à Ascain, dont 2 engagés sur les MAEC localisées (mesure Pâturage), avec la Commune pour le broyage et la mise en valeur des aires de pâturages et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 064-216400655-20211215-2021_75-DE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Mr le Maire de procéder au versement des MAEC perçus pour un montant total de 14 174,44€ à répartir entre les 9 éleveurs ayant déclaré leur cheptel en estives communales (9 174,44 €) et la Commune pour ses actions d'entretien des estives (5 000 €).

DECIDE la répartition de ce montant entre les 9 éleveurs ayant droit telle que proposés dans le tableau annexé à la présente délibération.

MODIFIE les articles budgétaires correspondants :

Recette section de fonctionnement

70388 : Autres redevances et recettes diverses : + 14 174,44 €

Dépenses de la section de fonctionnement

73928 : Autres prélèvement pour reversement de fiscalité : + 9 174,44 €

023 : Virement à la section d'investissement : + 5 000 €

Recettes de la section d'investissement

021 : Virement de la section de fonctionnement : + 5 000 €

Dépenses de la section d'investissement

2128 : Autres agencements et aménagement de terrain (Opération 48 Aménagement piste et

plantations): +5 000 €

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna, Jean Louis FOURNIER